

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-012

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'ORGANISATION D'UN VIDE-GRENIER
LE DIMANCHE 17 mai 2026**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2026-04-02-002 en date du 02 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'exploitation du domaine public pour l'organisation d'un vide-grenier par la Société PENICHOST ORGANISATION,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la Société « PENICHOST ORGANISATION », représentée par Monsieur Pascal PENICHOST en sa qualité de Président.

DÉCIDE

La signature d'une convention d'exploitation du domaine public à titre gracieux pour l'organisation d'un vide-grenier par la Société **PENICHOST ORGANISATION**.

La Société PENICHOST ORGANISATION fera don de 15 % de sa recette à une plusieurs associations locales.

Cette convention prendra effet à compter du samedi 16 mai 2026 à 19h30 au dimanche 17 mai 2026 à 20h.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 5 mai 2026

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

